

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2022-020

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2022

Sommaire

DDTM de l'Eure / Service Connaissance des Territoires, Sécurité Routière, Défense/Bureau Education Routière

27-2022-02-01-00001 - arrêté DDTM/22/27/00050 portant modification de l'agrément d'un CSSR extension salle Beuzeville POINTS DE VUE (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2022-02-03-00001 - arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement d'Evreux (2 pages)

Page 6

DDTM de l'Eure

27-2022-02-01-00001

arrêté DDTM/22/27/00050 portant modification
de l'agrément d'un CSSR extension salle
Beuzeville POINTS DE VUE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Arrêté DDTM/22/27/00050 portant modification de l'agrément d'un centre de stages de sensibilisation à la sécurité routière

- **VU** le code de la route, notamment ses articles L212-1 à L212-5, L213-1 à L213-7, L223-6, R212-1 à R 213-6, R 223-5 à R 223-9,
- **VU** le décret du 16 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure,
- **VU** l'arrêté du 09 septembre 2020 portant agrément d'un centre de stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- **VU** l'arrêté du Premier Ministre du 12 février 2018 nommant Monsieur Laurent TESSIER en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure à compter du 19 février 2018,
- **VU** l'arrêté n° SCAED-20-58 du 10 février 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Laurent TESSIER, directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure,
- **VU** la décision n° DDTM/2021-035 du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Eure du 30 avril 2021 donnant subdélégation de signature à ses collaborateurs en matière administrative,

Considérant la demande pour l'ajout d'une salle supplémentaire pour l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière effectuée par Monsieur Romain VALETTE pour le centre de récupération de points dénommé SAS POINTS DE VUE,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

A R R E T E

Article premier : l'arrêté préfectoral DDTM/20/27/00050 du 1^{er} décembre 2020 est modifié comme suit en son article 3 :

l'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT 531 rue Clément Ader 27930 LE VIEIL ÉVREUX
HÔTEL KYRIAD NETTREVILLE 93 rue de Rome 27000 ÉVREUX**

1 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex
Tél. (standard) 02 32 29 60 60

HÔTEL LE PRE SAINT-GERMAIN 7 rue Saint-Germain 27400 LOUVIERS

SALLE D'ARMES 4 Place du Général de Gaulle 27500 PONT-AUDEMER

HÔTEL LE NORMANDY 1 avenue Pierre Mendès 27200 VERNON

**ARMONY-HOTEL SEMINAIRE RESTAURANT ZAC de Quicangrogne, rue Antoine Saint-Exupéry
27310 BOURG-ACHARD**

**THE ORIGINALS BOUTIQUE – HONFLEUR SUD avenue du 46 Royal Marine Commando
27210 BEUZEVILLE**

Article 2 : le reste sans changement.

Article 3 : la modification résultant du présent arrêté sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service concerné.

Article 4 : le présent arrêté peut-être contesté dans les 2 mois à compter de la date de notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision
- par recours hiérarchique auprès du secrétaire d'État chargé des Transports
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, l'absence de réponse de l'administration pendant un délai de 2 mois vaut rejet implicite, qui peut à son tour être contesté devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 5 : le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Romain VALETTE.

Évreux, le 1^{er} février 2022

Pour le Préfet et par délégation
le directeur départemental des
territoires et de la mer

et par subdélégation

La Cheffe de service du SCTSRD


Astrid ERENATI

2 / 2

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure - 1 avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 Évreux Cedex
Tél. (standard) 02 32 29 60 60

Préfecture de l'Eure

27-2022-02-03-00001

arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle chargée de la régularité
des listes électorales pour les communes de
l'arrondissement d'Evreux



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°DCL/BCE/22/233 modifiant l'arrêté n°DELE/BERPE/2020/897 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement d'Évreux

Le préfet,

- Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 25 février 2021 nommant Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- Vu** l'arrêté DELE/BERPE/2020/897 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement d'Évreux ;
- Vu** la démission de M. Christophe PEIGNE ;
- Vu** les propositions de Mme le Maire d'Ivry la Bataille ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1: Pour la commune d'Ivry la Bataille, l'annexe de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2020 est modifiée comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
M. HADJ KACEM Chedly M. FEUGERE Gérard M. HELLARD Matthieu Suppléant : M. BESNARD Michel	Mme CLEDAT Jade Mme LIMA BOUJOL Audrey	

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme le Maire d'Ivry la Bataille sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le **03 FEV. 2022**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET